

Racistes

écrit par Jean d'Acre | 31 mars 2024





Je n'en peux plus.

Je n'en peux plus de ces politicards et de ces bignoles ethnicisées-identitaires-tribales-qui se roulent au sol la bave aux lèvres comme ces hystériques de Charcot et de Freud qui se seraient échappés de leur gilet de contention pour troubler tout le voisinage et tous les médias comme une pierre qui tombée dans l'étang envoie ses ondes concentriques fangeuses jusqu'à mes rives autrefois peinarde.

On les voit, ces insupportables boules de haine invivables médisantes avec l'affaire Natasha St Pierre, on les voit tous les jours partout maintenant en tous lieux, on les voit donc également jusque dans nos Assemblées Nationales.

Je n'en peux plus de ces obscurs qui assombrissent mes jours.

Ainsi, après les sottises-âneries sur les lotions capillaires et les tresses-coupes africano-crépues, voilà que nos merdailles politiciennes se sont ingénérées à discutaitiller, pour reprendre une formule connue qui trouve ici son sens par la comparaison de l'importance des faits au regard de l'ensemble des événements tragiques de la période 1954-1962, d'un détail de l'histoire de la guerre d'Algérie d'octobre 1961 pour finir par faire les étonnés-ébahis des réactions de Français qu'ils ont incités à la haine :

« La députée du Parti socialiste, Fatiha Keloua Hachi, a affirmé au HuffPost faire l'objet de "manifestations de haine raciste particulièrement violentes" de "l'extrême droite" depuis le vote d'un texte autour de la guerre d'Algérie, jeudi 28 mars.

Une litanie de messages haineux. Depuis l'adoption d'une proposition de résolution autour de la guerre d'Algérie, jeudi 28 mars, la députée socialiste Fetiha Keloua Hachi affirme être la cible de "manifestations de haine raciste particulièrement violentes". En conséquence, l'élue de Seine Saint-Denis a annoncé, vendredi, au [HuffPost](https://actu.orange.fr/politique/visee-par-des-messages-racistes-une-deputee-socialiste-va-deposer-une-plainte-magic-CNT000002dgyKy.html) qu'elle allait déposer une plainte. "Il ne faut rien laisser passer, jamais", a-t-elle martelé au site.

<https://actu.orange.fr/politique/visee-par-des-messages-racistes-une-deputee-socialiste-va-deposer-une-plainte-magic-CNT000002dgyKy.html>

Car Madame Fatiha Keloua Hachi tombe effectivement sous le coup de la loi, en poussant des gringuenaudes politiques françaises à honorer des ennemis de la France. Je rappelle qu'en 1961 nous étions en guerre avec l'Algérie et des troupes algériennes stationnaient dans nos villes occupées, ces bachibouzouks de notre assemblée mal nommée à cette occasion de nationale ont tout simplement méprisé les

dizaines de milliers de Français et de Françaises de souche initiale ou de cœur morts pour la France au cours de cette guerre, dont des milliers de civils égorgés-violés-brûlés-décapités par les Algériens, ils ont également vomi-craché sur toute leur descendance, soit plusieurs centaines de milliers de fillots et fillotes, et ce sont probablement plusieurs millions de Français qui ont été totalement irréversiblement à vie révulsés qui resteront handicapés d'amertume et d'affliction jusqu'au linceul.

Que ces politiciens aient été à Alger siéger en déchirant leur passeport français pour en prendre un du Maghreb, c'était leur droit, mais voire l'Assemblée Nationale Française glisser dans l'apologie de la collaboration avec l'ennemi est une véritable insulte mémorielle au pays de Voltaire et de Montesquieu, de Jeanne d'Arc et de Napoléon.

Il est donc tout à fait normal que ladite dame Fatiha reçoive des messages de haine puisqu'elle y a incité grave et gravissime, et il est sidérant qu'elle ne soit pas déjà en garde à vue et mise en examen pour incitation à ladite haine publiquement à l'égard des Français à raison de leur appartenance à leur Nation selon l'article 24 sur la liberté de la presse :

*« **Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement** ».*

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043982456

En glorifiant les ennemis de la France dans le lieu qui

devrait en être l'essence, Madame Fatiha et ses amis ont incité à la haine à l'égard de beaucoup de Français, elle et ses amis tombent donc tous de manière indiscutable et imparable sous le coup littéral du texte pénal.

La sanction pourrait même être plus gravissime contre cette élue et ses amis qui se prétendent français, puisque le même article 24 prévoit la possibilité d'une île pénale façon Fort Boyard ou Château d'If ou Ile de Lérins au masque de fer pour ceux qui font l'apologie des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi :

*« Seront punis de la même peine ceux qui, par l'un des moyens énoncés en l'article 23, auront **fait l'apologie** des crimes visés au premier alinéa, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de réduction en esclavage ou d'exploitation d'une personne réduite en esclavage ou **des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi**, y compris si ces crimes n'ont pas donné lieu à la condamnation de leurs auteurs ».*

Car la France était en guerre avec l'Algérie, et les Algériens localisés sur le sol de France ce jour d'octobre 1961 qui ont répondu à l'appel du FLN ennemi ont donc pris es qualité de soldats ennemis sans l'insigne toutefois en France même en participant à une manifestation anti-France au surplus interdite en temps de guerre, ce qui de facto place tous les partis de l'époque qui les soutenaient, dont le communiste, dans la situation peu envieuse de 1945 où on pouvait fusiller pour cela, de collaborateur avec l'ennemi.

Les élus qui ont participé à ce vote inique du 28 mars 2024 en glorifiant la petite poignée de maquisards-terroristes sans uniformes algériens morts en octobre 1961 tout en refusant de glorifier les dizaines de milliers de soldats et civils français et françaises qui ont perdu la vie parfois dans des conditions de pogroms ont donc articulé par déséquilibre patent une véritable apologie du délit de

collaboration avec l'ennemi, seule une position d'équilibre qui aurait tenu compte des deux capitales de la douleur au sens d'Eluard aurait pu y donner un caractère général humaniste propre à faire échapper par le haut ce vote dont le caractère unilatéral militant anti-France ne peut que le classer résolument et invariablement dans la catégorie apologétique.

Alors on pose la question, qu'y a-t-il de raciste à renvoyer ces élus à leurs racines auxquelles ils ont publiquement proclamé leur attachement indéfectible au détriment de leur attachement à la Nation française ?

Renvoyer des gens à leurs vérités et convictions affichées publiquement n'a rien de raciste, c'est prendre acte de leur prise position dans le concert des Nations et leur départ de la nôtre.

On pourrait aller plus loin, en ces temps incertains où les heures sombres ont remplacé les heures claires partout sur le globe, où l'occident dont la France voit se liguer toute une coalition de pays non occidentaux, et où les ingérences étrangères dans le débat public français sont devenues un enjeu de souveraineté et cohésion nationale, faire l'apologie d'ennemis de la France, dans l'Assemblée Nationale au surcroît par des élus supposés jusque-là de la Nation, mérite à ces jours d'être appréhendé sous l'angle d'ingérences de puissances ennemies dans les affaires de la Nation si l'on se rappelle les multiples déclarations publiques de dirigeants de premier plan algériens qui ont été jusqu'à décerner à la France la qualité d'« *ennemi traditionnel et éternel* ».

<https://www.lefigaro.fr/international/la-france-est-un-ennemi-traditionnel-et-eternel-declare-un-ministre-algerien-20210409>

Enfin comme je l'ai déjà souvent rappelé, faire porter sur

les autres les conséquences de sa propre inconséquence et de ses propres fautes ne devrait pas tenir judiciairement dans un pays sain avec une magistrature saine – ici on s'interroge sur la France et sa magistrature – tant l'adage juridique « *nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes* » doit jouer ici à plein.

En effet, Madame Hachi est seule coupable de ce qui lui arrive si on remonte la chaîne des causes : si au lieu de s'occuper d'un passé qui ne passe pas elle s'occupait de l'avenir de la Nation dont la dette, le chômage, l'insécurité ou le Grand Remplacement vont tous nous toucher d'une manière ou d'une autre, elle aurait très certainement beaucoup moins incité à la haine et davantage au respect.

On n'ose supputer qu'elle aime ça, se faire flageller comme les masos de Sade, à charge pour elle de nous fournir une autre motivation.